



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 11 AOUT 2020

Etaient Présents :

Philip LALLEMENT, Maire.

Bruno FORT – Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA – David COUNORD – Annabelle LEANDRO – Thierry LEGER – Magali LOWE - Céline MAFFRE – Bernard MICHAUD - Frédérique MOISSET - Philippe NARDIN, conseillers municipaux.

Absents excusés Marie DICORATO - Sophie GROS - Patricia JANTET - Christine LECHON - Francisco MARTINEZ

Pouvoirs : Sophie GROS à Bruno FORT – Francisco MARTINEZ à Céline MAFFRE – Christine LECHON à Christian COCHET

Secrétaire de séance : Emile PERRAUD

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE « La Louvatière » :

- **Validation du programme**
- **Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR**

RENOVATION DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU :

- **Validation du programme**
- **Demandes de subvention**

Délibération instaurant le télétravail

La séance est ouverte, Monsieur Emile PERRAUD est nommé secrétaire de séance
Pas d'observations sur les procès-verbaux du 10 juillet 2020, ils sont adoptés à l'unanimité.

1/ EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE « La Louvatière » :

Monsieur le Maire indique que cette séance doit permettre d'entériner la décision d'extension du groupe scolaire en vue de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) dont la date butoir, initialement fixée au mois de mars, a été reportée en raison de la crise sanitaire, au 15 août. Il indique encore qu'en raison du contexte d'épidémie de coronavirus, les projets d'investissement des collectivités territoriales ont été suspendus. L'état qui souhaite favoriser la relance économique, a attiré l'attention des élus sur les possibilités d'attribution qui restent ouvertes pour cet exercice 2020.

Puis Mr le Maire invite Bruno FORT, 1^{er} adjoint en charge des finances, à présenter le dossier.

Celui-ci précise que l'architecte Mr Denis Rousset, du cabinet ESPACE PROJET ARCHITECTURE, ayant réalisé la construction initiale du groupe scolaire, c'est en toute logique qu'il a été sollicité pour étudier le projet d'extension. Mr Fort indique encore que l'agence départementale d'ingénierie a également été contactée pour l'assistante à maîtrise d'ouvrage.

Le montant prévisionnel des travaux a donc été établi par des professionnels pour un montant total estimé à 288 137 € HT soit 345 764,40€ TTC.

Monsieur FORT indique enfin que, en cas de validation du programme par l'assemblée, la demande de subvention DETR sera faite sur la base de cette estimation.

Monsieur Philippe Nardin demande la parole pour faire part de ses interrogations sur la nécessité de s'engager aussi rapidement sur ce dossier. Le contexte sanitaire inédit et la crise économique sans précédent le poussent à inviter ses collègues élu(e)s à la plus grande prudence. Il déplore le manque d'informations et insiste sur ses doutes quant à l'urgence à monter ce dossier sans le travailler davantage. Il souhaiterait une étude précise et approfondie en commissions : affaires scolaires, finances, travaux.

Monsieur Nardin tient à souligner qu'il n'est pas opposé au projet d'extension du groupe scolaire si cela s'avérait réellement nécessaire. Toutefois l'estimatif des travaux lui paraît particulièrement élevé au regard des surfaces créées et il insiste sur le fait que la municipalité précédente a laissé la commune dans une situation financière particulièrement saine, il souhaite que l'équipe actuelle fasse preuve de la même rigueur.

Monsieur le Maire répond que le conseiller départemental vient de lui confirmer que le département de l'Ain arrive en tête au niveau national pour la progression démographique. Tout porte à croire que les effets sur la population communale vont engendrer une augmentation significative des inscriptions à l'école. Une ouverture de classe est plus que probable dans ce contexte, c'est d'ailleurs pourquoi l'assemblée précédente avait ouvert une opération spécifiquement dédiée à ce projet au budget primitif 2020, en y inscrivant la somme de 100 000€.

Monsieur Lallement rappelle aussi que ce projet faisait partie du programme de campagne de l'équipe municipale actuelle dans la continuité des projets engagés par la précédente municipalité.

Philippe Nardin en est parfaitement conscient et ne remet pas en cause cet état de fait, il reste totalement solidaire du groupe, mais il pense néanmoins qu'étant élu pour 6 ans il n'y a pas lieu de se précipiter.

Selon lui il demeure de nombreuses incertitudes sur le devenir de l'organisation de l'éducation nationale. L'accueil des enfants de 3 ans sera-t-il maintenu ou revu ? On peut imaginer la mise en place d'un enseignement pour partie à distance (mise à disposition d'ordinateurs pour les élèves) et en présentiel. Selon lui le monde ne sera plus le même et il faudra s'adapter à la situation nouvelle. Ce qui le conduit à penser qu'il faut prendre le temps et ne pas se précipiter sur une extension immédiate des locaux. Est-on sûrs des effectifs ?

Monsieur Julio Castaneda demande si la commune a été officiellement informée par l'inspection académique d'une possible ouverture de classe.

La réponse est non.

Cécile Michaud, adjointe aux affaires scolaires, fait un point sur l'évolution des effectifs depuis 2014 et précise que les perspectives pour la rentrée 2021 font état de 144 élèves pour 6 classes.

Des élus soulignent qu'en tout état de cause, les travaux ne pourront pas être achevés pour la rentrée 2021.

Monsieur Nardin pense que 28 élèves par classe ne serait pas une situation ingérable si tel devait être le cas pendant la durée des travaux si une classe supplémentaire était finalement ouverte par les services de l'éducation nationale.

Monsieur Lallement et Mr Fort insistent sur le fait que la validation du programme dans l'immédiat n'a pour d'autre but que de pouvoir déposer une demande de subvention pendant que l'état dispose de crédits disponibles et incite les collectivités à investir. En l'absence de subvention suffisante le projet pourrait être revu voire suspendu. Après de nombreux échanges, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de passer au vote, dans un premier temps pour valider le programme.

Monsieur Philippe NARDIN informe qu'il ne votera pas en faveur de ce projet et demande à ce que soit clairement indiqué au procès-verbal qu'il ne s'agit pas d'une opposition de fond sur le projet d'extension du groupe scolaire.

Il souhaiterait disposer de plus de temps pour approfondir son étude par un travail sérieux en commissions.

Il tient à motiver son vote contre par les 3 raisons qui suivent :

- Crise de la COVID19 ;
- Incertitude sur les effectifs ;
- Coût annoncé du projet.

Résultat du vote pour la validation du programme :

Pour = 13

Contre = 3 – Mrs Philippe Nardin – Julio Castaneda et Bernard Michaud

Abstention = 1 – David Counord

Résultat du vote pour la demande de subvention DETR :

Pour = 14

Contre = 3 – Mrs Philippe Nardin – Julio Castaneda et Bernard Michaud

RENOVATION DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU :

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la toiture de la chapelle et les études de faisabilité déjà réalisées.

Il communique l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 22 194 € HT détaillée comme il suit :

Travaux de maçonnerie	3928 € HT
Rénovation complète de la toiture	18268 € HT
Montant prévisionnel TOTAL € HT	22194,00 € HT
TOTAL TVA	4438,92 €
Prévisionnel TOTAL TTC	26632,92 € TTC

Monsieur Lallement invite ensuite l'assemblée à valider le programme de l'opération : et à arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 22194 € HT, puis à l'autoriser à engager les demandes de subventions. :

ACCEPTÉ à l'unanimité.

INSTAURATION DU TELETRAVAIL :

Monsieur le Maire indique que l'état d'urgence sanitaire a permis de maintenir le fonctionnement administratif de la commune, notamment pendant la période de confinement, en ayant recours au télétravail.

Il a aussi permis d'assurer l'application des mesures préconisées de distanciation physique au moment du déconfinement .

Dans le contexte, il suggère de permettre le maintien de cette possibilité de télétravail pour les emplois de la filière administrative de la commune, sachant que les modalités sont clairement définies par délibération du conseil municipal.

Enfin Monsieur Lallement précise que cet exercice du télétravail se fait sur autorisation du Maire après demande de l'agent.

Cette autorisation est délivrée pour une durée d'un an renouvelable sur demande.

Des questions sont posées notamment sur les modalités pratiques d'exercice du télétravail (mise à disposition du matériel, sécurité etc ...). Madame Moisset fait part de ses réticences.

Monsieur le Maire propose enfin de passer au vote.

Le télétravail est instauré par 16 voix pour et 1 abstention – Madame Frédérique Moisset.

Il n'y aura pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 59.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 11 août 2020.

A Chazey-Bons, le 16 août 2020

Le Maire, Philip LALLEMENT

